

Faire un don en toute confiance : suivez le guide !

A l'approche des fêtes de fin d'année, propices au partage et à la générosité, les envies de donner à une association ou une fondation se font ressentir pour beaucoup. Mais quand arrive concrètement le moment de donner, l'on se sent parfois saisi de doutes. Comment s'y retrouver face à la diversité d'associations et fondations ? Comment savoir si mon argent ira bien à la cause ?

Quelques conseils pour vous guider dans cette démarche, vers un don en toute sérénité...

Conseil n° 1 : Je choisis la cause que je veux soutenir !

Les causes sont multiples. Il s'agit de réfléchir à celles qui me sont proches, que j'ai vraiment envie de soutenir. Par commodité, je peux consulter la liste des organisations labellisées "Don en Confiance" qui représentent un spectre très large de causes portées par la générosité ([en effectuant ma recherche par cause ici](#)).

Conseil n°2 : J'investigue ! En me posant les 5 bonnes questions pour choisir quelle association ou fondation soutenir (simplement en consultant leur site Internet)...

1. Quel est le but de cette organisation ? Est-il clairement formulé dans un document souvent appelé "projet associatif" ou "de fondation" ? Est-ce que j'adhère à l'exposé de son projet ? Les missions sont-elles conformes à son objet social ? Ai-je affaire à une organisation dont le but est de collecter pour redistribuer à d'autres organisations ?
2. Qui la dirige ? La liste des membres du Conseil d'administration et la description de sa structure sont-elles facilement accessibles ? Peut-on identifier rapidement s'il y a une présence effective de cette organisation en France et des responsables désignés ? Suis-je informé(e) sur son mode de gouvernance ?
3. Est-elle contrôlée ? A-t-elle été contrôlée favorablement par la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) ou par d'autres contrôles publics récemment ? Ses comptes sont-ils certifiés par des Commissaires aux comptes et ont-ils fait l'objet d'observations ?
4. A-t-elle souscrit des engagements déontologiques pour le respect du donateur ? Est-elle labellisée "Don en Confiance" ? Ce qui signifie qu'elle s'engage volontairement à respecter des règles éthiques et des bonnes pratiques, dans le cadre d'un contrôle continu ([Voir la liste des organisations labellisées](#)).
5. Puis-je facilement accéder et parcourir son rapport annuel (le rapport d'activité et le rapport financier) ? Est-elle transparente ? (sur ses placements boursiers, ses partenariats avec d'autres associations par exemple)

Conseil n°3 : Si j'ai des questions, je contacte l'association/fondation ! Par téléphone, mail, courrier, ou sur les réseaux sociaux.

Evidemment, si je n'ai pas de réponse : je ne donne pas !

Conseil n°4 : Si j'ai déjà donné l'année dernière, ai-je reçu un retour ? Ai-je reçu, en plus de mon reçu fiscal, un compte-rendu décrivant les points essentiels de son activité et de sa situation financière, y compris si j'ai donné par téléphone ou SMS ?

- ➔ **Bon à savoir** : l'Essentiel est un document simplifié mis en place par le Don en Confiance, qui permet de rendre compte de façon simplifiée et transparente aux donateurs et au public des ressources provenant de la générosité publique reçues par l'organisation et de ce qu'elle en fait.

Conseil n°5 : Sur Internet, je suis prudent(e) ! Si je suis sollicité(e) par Internet, avant de communiquer des données sensibles (n° de carte bancaire notamment), je vérifie que les liens qui me parviennent renvoient bien aux sites d'associations et de fondations connues et reconnues.

Si je souhaite effectuer mon don *via* une plateforme de financement participatif (*crowdfunding*), je vérifie que les conditions d'utilisation du don sont bien indiquées, ainsi que les modalités de remboursement si le montant global du financement espéré n'est pas atteint.

- ➔ **Bon à savoir** : les plateformes doivent indiquer leurs conditions générales d'utilisation, et certaines ont adhéré à un code de déontologie.

Conseil n°6 : Dans le cadre d'une urgence humanitaire (du type catastrophe naturelle), je reste attentif(ve) ! Je vérifie que la situation entre dans le champ d'activité de l'association/fondation que je souhaite soutenir ou qui me sollicite. Si j'ai donné, ai-je reçu l'information selon laquelle mon don a bien été affecté au soutien des populations touchées par la catastrophe ?

Par commodité, je peux consulter la liste des 89 organisations labellisées "Don en Confiance" : www.donenconfiance.org/organisations-labellisees

LE RÔLE DU DON EN CONFIANCE

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label "Don en Confiance" aux organisations qui en font la demande et fonde le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Fabienne RIPON, Agence Kaolin

À l'agence : 09 67 19 43 04 / portable : 06 62 12 42 87

fabienne.ripon@agencekaolin.com / www.donenconfiance.org

Twitter : @donenconfiance

Avec le soutien de



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE